



## Lettre accompagnant la charte

Dans le cadre d'un projet en partenariat avec la CARSAT et AG2R LA MONDIALE, différents partenaires<sup>1</sup> ont été invités au sein du Gérontopôle Autonomie Longévité des Pays de la Loire à réfléchir sur les freins à l'enclenchement de travaux d'aménagement de l'habitat de la personne âgée et sur le parcours de cette dernière, de la prise de décision jusqu'à la réalisation des travaux. Le parcours de la personne âgée dans l'aménagement de son habitat concerne ici principalement **les propriétaires de logement privé ainsi que leurs locataires éventuels**. L'objectif est de permettre tout en le simplifiant, une appropriation du dispositif par tous les acteurs concernés.

Cette charte, une fois signée, constituera une première étape visant à réunir les partenaires institutionnels autour de valeurs communes et de principes fédérateurs. Elle œuvre pour la prévention de la perte d'autonomie et de la dépendance.

Le **réseau partenarial régional** des signataires de la charte devra définir ses modalités de gouvernance et d'animation. Deux nouveaux groupes de travail, dont le pilotage est à définir, pourraient s'y inscrire.

- | Travail sur les financements, la simplification des dossiers de demandes d'aides
- | Travail sur les formations avec les organisations professionnelles du bâtiment

La signature de la charte permettra de déclencher une véritable dynamique auprès du public âgé. Cette concrétisation de l'engagement éthique et solidaire des professionnels augmentera leur indice de confiance auprès de cette population.

La charte est issue d'un groupe de travail auquel ont participé :

- |   |  |   |
|---|--|---|
| - ADMR  | - Conseil Départemental de la Sarthe (service prestations et dispositifs pour l'autonomie) | - LogiOuest, Groupe Polylogis                       |
| - AG2R LA MONDIALE  | - Conseil Départemental de la Vendée (service Habitat, Logement)                           | - MAINTADOM Travaux                                 |
| - CAPEB Pays de la Loire  | - Domus Prévention   | - MSA 44-85   |
| - CARSAT Pays de la Loire   | - ECTI   | - O2  |
| - CAUE de la Vendée   | - Emmanuel Yver (auto-entrepreneur)  | - Sarthe Habitat                                    |
| - CCI Nantes Saint-Nazaire  | - Eval'Loire   | - SOLIHA Solidaires pour l'habitat                  |
| - CODERPA Loire-Atlantique  | - FFB Pays de la Loire   | - Sûr Habitat                                       |
| - Conseil Départemental du Maine-et-Loire (Direction Ingénierie accompagnement territoires) | - LCP Architecte   | - Union Sociale pour l'Habitat des Pays de la Loire |
| - Conseil Départemental de la Mayenne (Direction de l'Autonomie)                            |  |   |

Professeur Gilles Berrut,  
Président du Gérontopôle Autonomie Longévité des Pays de la Loire



<sup>1</sup>Ce sont : des professionnels du domicile, médico-sociaux et sanitaires, des professionnels du bâtiment, des diagnostiqueurs, des financeurs, des associations, des centres d'amélioration de l'habitat, des personnes âgées et leurs représentants, les chambres consulaires (CCI, chambres des métiers), des organisations professionnelles, des mutuelles, des caisses de retraites (y compris complémentaires), mais aussi des collectivités territoriales, régionales et départementales.



*Je reste chez moi !*  
PARCOURS D'AMÉNAGEMENT DE  
L'HABITAT DES PERSONNES ÂGÉES  
CHARTRE RÉGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE





---

# 90%

des Français préfèrent adapter leur domicile plutôt que d'avoir à le quitter si leur état de santé se dégrade

---

D'après ce sondage Opinionway pour l'Observatoire de l'intérêt général<sup>1</sup>, les Français veulent pouvoir rester chez eux le plus longtemps possible.

Or, 6 % seulement des logements sont adaptés à la vie quotidienne des personnes en perte d'autonomie. Les personnes âgées qui vivent dans des habitats non adaptés s'exposent à des facteurs de fragilité, notamment le risque de chute : chaque année, on décompte 450 000 chutes chez les personnes âgées, dont 62 % à domicile, entraînant 9 000 décès<sup>2</sup>.

Le maintien à domicile des personnes âgées est au cœur de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Un des objectifs de cette loi est de faire du logement un levier majeur des politiques d'autonomie et du mieux-vieillir, un « instrument de prévention ».

Pour les entreprises du bâtiment, des labels existent dans le domaine de l'accessibilité mais ne sont pas spécifiques au public âgé. Les financements possibles sont nombreux mais leur mobilisation est longue et complexe. Cette opacité et la multitude d'intervenants dans le champ de l'aménagement de l'habitat incitent à harmoniser les discours et conseils apportés aux personnes âgées. La connaissance et la reconnaissance de la place de chacun dans le parcours d'aménagement de l'habitat des personnes âgées est nécessaire pour **donner confiance à tous, professionnels et particuliers.**

Les opérations d'aménagement visées dans cette charte concernent principalement les propriétaires privés de logements individuels ainsi que leurs locataires éventuels.

**La charte constitue le point de départ de la constitution d'un réseau régional interprofessionnel en charge de développer des actions collectives autour de cinq leviers identifiés afin d'accompagner les personnes âgées lors de leur parcours d'amélioration de l'habitat et de simplifier leurs démarches.**

**Les signataires s'engagent à respecter les principes énoncés ci-après, à faciliter leur mise en œuvre et à les réviser régulièrement.**

---

<sup>1</sup> Rapport du sondage « Dépendance et maintien à domicile » paru en mars 2012

<sup>2</sup> Rapport de la CNAV et de l'ANAH sur l'adaptation du logement à l'autonomie des personnes âgées. Déc. 2013



---

## LEVIER 1

# L'harmonisation de la communication

---

La communication concerne tous les acteurs susceptibles de donner aux personnes âgées une information concernant l'aménagement de leur domicile : professionnels du domicile, médico-sociaux et sanitaires, mutuelles, caisses de retraites (y compris complémentaires), associations, représentants de personnes âgées, professionnels du bâtiment, diagnostiqueurs, bailleurs sociaux, mais aussi collectivités territoriales, régionales et départementales.

*Une communication identique et partagée doit être diffusée<sup>3</sup> : il s'agit d'un argumentaire collectif, harmonisé et positif à l'égard des personnes âgées. Il doit leur permettre de s'engager en confiance dans un parcours d'aménagement de leur logement.*

Il est nécessaire de prendre en compte les motivations et la psychologie des personnes âgées lors des étapes de leur vie (passage à la retraite, hospitalisation, bouleversements familiaux) et en fonction de leur degré de dépendance physique, sociale et économique.

La communication doit faciliter l'anticipation. Il faut pour cela ne pas stigmatiser les nuisances dues aux travaux : le confort, la sécurisation et la rénovation énergétique représentent des besoins universels, y compris pour les personnes âgées ou leurs proches. L'aménagement ne doit plus apparaître comme un investissement incertain ou inutile, voire comme un obstacle à une revente éventuelle, mais au contraire comme une contribution importante au mieux-vieillir, accompagnée le plus souvent d'une valorisation patrimoniale.

---

<sup>3</sup> En lien avec cette charte, une plaquette d'information pour les personnes âgées est disponible.



---

## LEVIER 2

# La connaissance du parcours d'aménagement de l'habitat des personnes âgées

---

La notion de parcours « idéal » doit être partagée par tous les acteurs. C'est-à-dire qu'il doit y avoir un déroulement chronologique optimal pour un résultat individualisé, avec le meilleur rapport qualité/prix. Cela doit permettre aux différents acteurs d'accompagner les ménages dans l'adaptation de leur logement.

Quatre étapes ont été identifiées : l'information, le diagnostic, la demande d'aide et les travaux.

*Chaque acteur s'engagera à faire en sorte que le parcours soit le plus complet possible et à réorienter le demandeur vers d'autres partenaires, le cas échéant.*

---

## 1 L'INFORMATION

Il s'agit d'une phase de questionnement/de premières interrogations avec différents types de déclencheurs :

- Un évènement vécu (rupture biographique) : une hospitalisation, une chute, le décès du conjoint etc. ;
- L'expérience de proches âgés ;
- L'inquiétude de proches aidants et notamment les enfants ;
- Des retours/remarques/conseils de professionnels du domicile, médico-sociaux et sanitaires....

Le choix du domicile détermine le maintien de la relation aux autres par sa localisation (accessibilité), mais également par son impact sur la santé de l'occupant (salubrité, chute, précarité énergétique...). Cette phase repose avant tout sur une évaluation médico-sociale des besoins de la personne. La personne elle-même doit se saisir d'une **approche préventive** dès la préparation à la retraite, ou à défaut, aux moments clés des étapes de sa vie.

---

## 2 LE DIAGNOSTIC

Il s'agit de l'évaluation de l'adéquation du domicile par rapport à l'occupant, ainsi que de la proposition des solutions envisageables. Il doit être réalisé par un professionnel (ergothérapeute, diagnostiqueur...) au domicile de la personne âgée avec priorisation des travaux par rapport aux besoins identifiés. Il doit être global et prendre en compte la personne dans sa complexité. Il doit comporter une estimation du coût des travaux et une présentation des possibilités de financement. Les conclusions de ce diagnostic ne s'imposent pas à la personne qui reste seule à décider des travaux qu'elle réalisera.

Suite à l'élaboration du projet de vie de la personne et/ou du diagnostic du logement, un déménagement peut être présenté comme une alternative (vers un logement déjà adapté dans le parc public ou privé).

---

## 3 LA DEMANDE D'AIDE/LE FINANCEMENT

L'antériorité des demandes de financement par rapport à la réalisation des travaux est impérative. Le plan de financement remis au demandeur sera un outil d'aide à la décision.

---

## 4 LES TRAVAUX

L'investissement des entreprises dans la formation spécifique de leurs salariés dans le domaine de l'aménagement de l'habitat des personnes vieillissant à domicile doit être valorisé.



---

### LEVIER 3

## La lisibilité des demandes de financement

---

Ce levier concerne les organismes financeurs : l'ANAH<sup>4</sup>, les collectivités, les mutuelles, les caisses de retraite et les banques...mais aussi les structures qui accompagnent la constitution des dossiers de demandes d'aides, comme SOLIHA<sup>5</sup>.

La loi d'adaptation de la société au vieillissement indique que l'État veillera à maintenir un niveau de ressources suffisant de l'ANAH, afin de financer l'adaptation de 15 000 logements par an. L'accès au crédit devrait être facilité pour le reste à charge (y compris l'accès aux micro-crédits). D'autres aides sont disponibles pour les travaux d'aménagement : celles des caisses de retraite, des caisses d'allocations familiales, des mutuelles, des assurances, des collectivités territoriales... mais chaque organisme a des critères d'attribution différents. La complexité des démarches est un frein potentiel pour les personnes âgées.

*Afin de faciliter la prise de décision, **une réflexion entre tous les acteurs sur le financement du reste à charge doit être engagée.***

*La simplification des démarches par la **constitution d'un dossier unique** devrait aussi faire l'objet d'un travail qui, à ce jour, ne relève pas de la responsabilité des signataires de la charte.*

---

### LEVIER 4

## La montée en compétence des professionnels du bâtiment

---

Ce levier concerne toutes les entreprises susceptibles d'intervenir sur un chantier d'aménagement de logement ainsi que les organisations professionnelles du bâtiment.

La formation continue doit être l'occasion, au-delà de l'identification des autres acteurs du réseau, d'une mise à jour des connaissances voire de l'acquisition de nouvelles techniques. Certains labels (Les pros de l'accessibilité®, Handibat®, Un habitat facile à vivre®...) garantissent la qualité des travaux et augmentent la confiance des particuliers s'engageant dans l'adaptation de leur logement.

*Il est nécessaire **d'inciter à la prise en compte du vieillissement de la population dans les formations initiales et continues et de faire évoluer les labels vers une meilleure intégration des spécificités du public âgé sur les plans technique, organisationnel, mais aussi relationnel.***

---

<sup>4</sup> ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

<sup>5</sup> SOLIHA : SOLIdaires pour l'HAbitat



---

## LEVIER 5

# L'animation du réseau partenarial régional

---

L'animation du réseau concerne tous les acteurs du parcours.

*Pour assurer le maintien à domicile des personnes âgées et rendre plus lisible pour tous le parcours de la personne âgée dans l'aménagement de son habitat, il est essentiel que les **professionnels concernés se connaissent, se reconnaissent comme acteurs du réseau et échangent autour des bonnes pratiques.***

L'animation du réseau partenarial régional doit permettre aux professionnels de se connaître, d'associer leurs compétences et de donner l'information la plus juste à la personne âgée et à son entourage.

Il se construira par la réaffirmation régulière des valeurs exprimées dans la charte, à l'occasion de groupes de réflexion et de formations continues.

---

## Mise en œuvre de la charte

---

La charte s'inscrit dans la nouvelle loi d'adaptation de la société au vieillissement.

Elle sera assortie d'un plan d'actions issu des préconisations déclinables au niveau régional et d'indicateurs de suivi et d'évaluation mis au point par les signataires.

L'animation de la charte sera confiée à un des signataires et s'appuiera sur un comité de suivi, dont les membres seront nommés en Assemblée Générale.

La gouvernance en sera assurée par des représentants désignés par les signataires. Ils se réuniront en Assemblée Générale une fois par an.

---



Conseil Régional des Pays de la Loire

Maurice PERRION

Vice-président du Conseil régional, Président  
de la commission Territoires, ruralité, santé,  
environnement, transition énergétique,  
croissance verte et logement

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Perrion', written in a cursive style. The signature is positioned diagonally across the page.

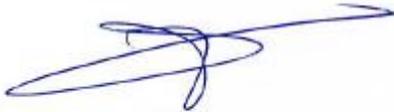
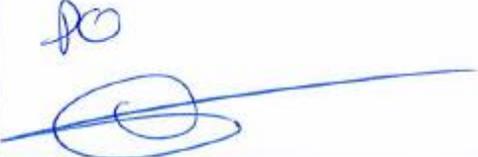


Signataires de la charte

**« Parcours d'aménagement de l'habitat des personnes âgées »**

<p>AG2R La Mondiale</p>	
<p>CARSAT des Pays de la Loire Monsieur Charles Caro Directeur Adjoint Direction Assurance Maladie &amp; Action Sociale</p>	
<p>Gérontopôle Autonomie Longévité des Pays de la Loire Monsieur Gilles Berrut Président</p>	

<p>Conseil départemental de Loire Atlantique</p> <p>Madame Annaig Cotonnec</p> <p>Vice-Présidente vieillissement et personnes âgées, Présidente du CODERPA</p>	
<p>Conseil départemental de Maine et Loire</p>	
<p>Conseil départemental de la Mayenne</p> <p>Monsieur Olivier Richefou</p> <p>Président</p>	
<p>Conseil départemental de la Sarthe</p>	
<p>Conseil départemental de la Vendée</p>	

<p>Comité régional ADMR Pays de la Loire Madame Geneviève Rochereau Présidente</p>	
<p>ADMR fédération Loire Atlantique Madame Anne-Marie Gravouil Présidente</p>	
<p>CAPEB Pays de la Loire Michel Brochu Président régional</p>	
<p>CCI Nantes Saint Nazaire Monsieur Jean François Gendron Président</p>	
<p>Domus Prévention</p>	

<p>ECTI Monsieur Gérard Charbonnier Délégué régional</p>	
<p>Eval'loire Monsieur Ivan Le Strat Responsable administratif</p>	
<p>FFB Pays de la Loire Monsieur Louis Richard Président</p>	
<p>LCP Architecte Madame Laure Claquin Palisse Architecte DPLG</p>	
<p>Union régionale SOLIHA Pays de la Loire Madame Marietta Trichet Présidente</p>	

MSA Loire Atlantique Vendée

Madame Samira Legsir

Directrice-Adjointe

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'S. Legsir', is written in the top right cell of the table. The signature is stylized and includes a long horizontal stroke at the bottom.

Formulaires d'engagement des signataires



## FORMULAIRE D'ENGAGEMENT

### Charte régionale

Je vous confirme l'engagement de ...Département de la Loire-Atlantique.....  
en faveur de la charte régionale Pays de la Loire « **Parcours d'aménagement de l'habitat des personnes âgées** ».

Nous ferons vivre la charte par notre présence lors du comité de suivi.

Nous serons ainsi pleinement intégrés dans les réflexions à suivre pour l'élaboration du futur plan d'actions qui en résultera.

Nom du représentant : Annaig COTONNEC

Fonction : vice-présidente vieillissement et personnes âgées  
présidente du CODERPA

Structure : Conseil départemental de Loire-Atlantique

Coordonnées mail et téléphone : annaig.cotonnec@loire-atlantique.fr  
(assistante: marion.zohui@loire-atlantique.fr)  
0240996002

Signature :

Direction générale adjointe  
Développement social et  
solidarité

Direction de l'Autonomie

Maison Départementale de  
l'Autonomie

*Affaire suivie par*  
Catherine BOSSE  
Tél : 02.41.81.60.61.  
c.bosse@mda.maine-et-loire.fr

*Références*  
2016 – CB/FR

Angers, le - 8 SEP. 2016

Monsieur le Professeur Gilles BERRUT  
Président Gêrontopôle Autonomie Longévité  
8, rue Arthur III  
44200 NANTES

Monsieur le Professeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre correspondance du 30 juin 2016 par laquelle vous me proposez de signer la charte régionale « Parcours d'aménagement de l'habitat des personnes âgées ».

La Direction Ingénierie Accompagnement des Territoires et la Maison Départementale de l'Autonomie du Département de Maine-et-Loire ont participé aux travaux que vous avez conduits en 2015 et 2016 avec tous les partenaires institutionnels concernés par l'aménagement de l'habitat des personnes âgées.

D'une part le Département est chef de file de la politique gérontologique sur le territoire et d'autre part notre collectivité a inscrit en priorité départementale l'adaptation durable des logements à la perte d'autonomie avec sa déclinaison opérationnelle dans un programme d'intérêt général de 4 ans.

C'est pourquoi la signature de cette charte s'inscrit pleinement dans la démarche du Département de Maine-et-Loire.

Toutefois, ce dossier doit faire l'objet d'une inscription en commission permanente du Conseil départemental, la prochaine ayant lieu en octobre, et la signature de la charte pourra intervenir postérieurement.

Le Département de Maine-et-Loire ne pourra donc pas être présent lors de la signature officielle le 7 septembre prochain à la Maison régionale de l'autonomie et de la longévité à Nantes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Professeur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président du Conseil départemental de Maine-et-Loire  
Le Président du GIP MDPH 49



Christian GILLET



## FORMULAIRE D'ENGAGEMENT

### Charte régionale

Je vous confirme l'engagement de Fondateur Olivier RICHEFOU  
en faveur de la charte régionale Pays de la Loire « **Parcours d'aménagement de l'habitat des personnes âgées** ».

Nous ferons vivre la charte par notre présence lors du comité de suivi.

Nous serons ainsi pleinement intégrés dans les réflexions à suivre pour l'élaboration du futur plan d'actions qui en résultera.

Nom du représentant : Madame Inoue Cécile MORICE

Fonction : Vice Présidente du Conseil départemental de la Mayenne

Structure : Conseil départemental de la Mayenne

Coordonnées mail et téléphone :

Signature :

*Le Président,*

Olivier RICHEFOU



## FORMULAIRE D'ENGAGEMENT

### Charte régionale

Je vous confirme l'engagement de ...Comité régional ADMR Pays de la Loire..... en faveur de la charte régionale Pays de la Loire « **Parcours d'aménagement de l'habitat des personnes âgées** ».

Nous ferons vivre la charte par notre présence lors du comité de suivi.

Nous serons ainsi pleinement intégrés dans les réflexions à suivre pour l'élaboration du futur plan d'actions qui en résultera.

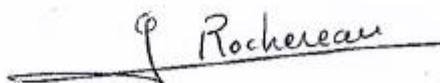
Nom du représentant : ROCHEREAU Geneviève

Fonction : Présidente

Structure : Comité régional ADMR Pays de la Loire

Coordonnées mail et téléphone :

Signature :





## FORMULAIRE D'ENGAGEMENT

### Charte régionale

Je vous confirme l'engagement de ..... *L'ADMR de Loire-Atlantique* .....  
en faveur de la charte régionale Pays de la Loire « **Parcours d'aménagement de l'habitat des personnes âgées** ».

Nous ferons vivre la charte par notre présence lors du comité de suivi.

Nous serons ainsi pleinement intégrés dans les réflexions à suivre pour l'élaboration du futur plan d'actions qui en résultera.

Nom du représentant : *Emme Marie GRAYOUIL*

Fonction : *Présidente*

Structure : *Fédération ADMR de Loire-Atlantique*

Coordonnées mail et téléphone : *Tel. 02.40.02.07.30 .  
Info.fedelty@fedelty.admr.org*

Signature :

  
**FÉDÉRATION ADMR DE LOIRE ATLANTIQUE**  
7 allée de la Maladrerie  
BP 32302  
44123 Vertou cedex  
TÉL. : 02 40 02 07 30



## FORMULAIRE D'ENGAGEMENT

### Charte régionale

Je vous confirme l'engagement de ...la...cci...Nantes...Saint...Nazaire  
en faveur de la charte régionale Pays de la Loire « **Parcours d'aménagement de  
l'habitat des personnes âgées** ».

Nous ferons vivre la charte par notre présence lors du comité de suivi.

Nous serons ainsi pleinement intégrés dans les réflexions à suivre pour l'élaboration du  
futur plan d'actions qui en résultera.

Nom du représentant : JF GENDRON

Fonction : Président

Structure : cci Nantes Saint Nazaire

Coordonnées mail et téléphone : 02 40 46 60 11

Signature :



## FORMULAIRE D'ENGAGEMENT

### Charte régionale

Je vous confirme l'engagement de ..... *ECTi Pays de la Loire* .....  
en faveur de la charte régionale Pays de la Loire « **Parcours d'aménagement de l'habitat des personnes âgées** ».

Nous ferons vivre la charte par notre présence lors du comité de suivi.

Nous serons ainsi pleinement intégrés dans les réflexions à suivre pour l'élaboration du futur plan d'actions qui en résultera.

Nom du représentant : *Guand CHARBONNIER*

Fonction : *Délégué Régional ECTi*

Structure : *ECTi (professionnels seniors)*

Coordonnées mail et téléphone : - *guand.charbonnier.ecti@gmail.com*  
- *06 07 43 30 85*

Signature :



## FORMULAIRE D'ENGAGEMENT

### Charte régionale

Je vous confirme l'engagement de l'Association Eval'Loire  
en faveur de la charte régionale Pays de la Loire « **Parcours d'aménagement de l'habitat des personnes âgées** ».

Nous ferons vivre la charte par notre présence lors du comité de suivi.

Nous serons ainsi pleinement intégrés dans les réflexions à suivre pour l'élaboration du futur plan d'actions qui en résultera.

Nom du représentant : Ivan le STRAT

Fonction : Responsable Administratif

Structure : Association Eval'Loire

Coordonnées mail et téléphone : ivan.le.strat@gmail.com  
02 60 61 30 91

Signature :

Association Eval'Loire  
Siège administratif :  
2 impasse de l'Espéranto  
44800 Saint Herblain



## FORMULAIRE D'ENGAGEMENT

### Charte régionale

Je vous confirme l'engagement de la FF13 Pays de la Loire  
en faveur de la charte régionale Pays de la Loire « **Parcours d'aménagement de l'habitat des personnes âgées** ».

Nous ferons vivre la charte par notre présence lors du comité de suivi.

Nous serons ainsi pleinement intégrés dans les réflexions à suivre pour l'élaboration du futur plan d'actions qui en résultera.

Nom du représentant : Louis RICCIARDI

Fonction : Président

Structure : FF13 PAYS DE LA LOIRE

Coordonnées mail et téléphone : traceli@pays-loire.ssbatiement.fr  
06.73.57.38.31

Signature :



## FORMULAIRE D'ENGAGEMENT

### Charte régionale

Je vous confirme l'engagement de LCP Architecte  
en faveur de la charte régionale Pays de la Loire « **Parcours d'aménagement de l'habitat des personnes âgées** ».

Nous ferons vivre la charte par notre présence lors du comité de suivi.

Nous serons ainsi pleinement intégrés dans les réflexions à suivre pour l'élaboration du futur plan d'actions qui en résultera.

Nom du représentant : Laure Plaquin Palisse

Fonction : Architecte DPLG

Structure : LCP Architecte

Coordonnées mail et téléphone : contact@lcp-architecte.com  
06 38 13 28 92

Signature :



## FORMULAIRE D'ENGAGEMENT

### Charte régionale

Je vous confirme l'engagement de .....*l'Union Régionale SOUMA Pays de la Loire*.....  
en faveur de la charte régionale Pays de la Loire « **Parcours d'aménagement de l'habitat des personnes âgées** ».

Nous ferons vivre la charte par notre présence lors du comité de suivi.

Nous serons ainsi pleinement intégrés dans les réflexions à suivre pour l'élaboration du futur plan d'actions qui en résultera.

Nom du représentant : *TRICHET Nevelte*

Fonction : *Présidente*

Structure : *UR SOUMA Pays de la Loire*

Coordonnées mail et téléphone :

*m.trichet@souma.fr  
06 81 92 83 47*

Signature :